



Le CHM déclenche le niveau 2 du Plan blanc en raison d'une pénurie de soignants



CGT Ma : Salim Nahouda passe la main en vue des sénatoriales

# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2660 - Édition du 2 Juin 2023



## L'internationale de foot Wendie Renard vient booster le football féminin à Mayotte

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE OU



RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

**-20%**



**MAYCENTRALE.COM**

Votre nouveau site internet de pièces détachées

**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**



# ÉDUCATION : Caribou Wendie !

Conférence de presse, ce jeudi, dans l'antre des locaux Cadema de Mamoudzou, nourrie d'une festive et légitime excitation propre à l'arrivée de cette emblématique sportive de renommée internationale, Wendie Renard.

Il n'est guère coutumier, en nos jolies et insulaires contrées éloignées, de recevoir des grands noms ayant trait à l'Univers professionnel ET international du sport. Et lorsqu'il est question de surcroît de la Capitaine de l'Olympique Lyonnais (OL) ET de l'Équipe de France de football, on ne peut que se réjouir d'une telle médiatisation indirecte, et surtout positive, de notre territoire. Pour résumer très rapidement les grandes lignes de son palmarès, **Wendie Renard** c'est au bas mot 13 saisons en division 1, 10 coupes de France, 8 coupes UEFA, 3 tournois de France, 138 matchs, 91 titularisations, 44 buts dont 23 buts en sélection nationale, 10 passes décisives... La liste est longue pour notre défenseuse nationale de presque 33 ans qui comptabilise, de surcroît, un sans faute niveau carton rouge (0). En somme, une illustre ambassadrice qui incarne le tout est possible pour les jeunes mahorais et mahoraises, en ce monde où il est aussi important de lutter pour une égalité sociétale homme-femme et d'autant plus en un domaine sportif où les mentalités patriarcales sont encore



*Le président de la CADEMA a accueilli la Capitaine de l'Équipe de France, directement à sa sortie de l'avion*

difficiles à pleinement s'ouvrir. Ce combat de parité, Wendie le mène avec transparence et sa venue sur notre île est tout un symbole.

[VIDEO : Arrivée de Wendie Renard dans le hall de l'aéroport](#)

Vers une "aCADEMA" de football ?

Même si rien n'est encore officiellement et concrètement acté, cela en prend grandement la voie et ce, grâce à la voix justement et la pugnacité du **président CADEMA, Rachadi Saindou**, portée haut, fort et de manière noblement soutenue car, ce développement de l'île tant espéré, incarné notamment par une jeunesse riche de potentialités, il y croit dur comme fer et le domaine du sport en fait grandement partie : « Cette académie c'est l'opportunité de montrer la jeunesse mahoraise sous un autre angle et de développer l'Univers du football professionnel sur notre territoire. Il y a certainement parmi nos jeunes des futur(e)s Killian Mpappé ou encore des Wendie Renard et ils ont droit d'y rêver. À l'heure actuelle, nous avons des écoles d'excellence dans différents sports mais après le bac, il n'y a plus rien. Et même si nos profils prometteurs ne peuvent prétendre à devenir athlètes ou footballeurs de haut niveau, il est aussi important de pouvoir leur proposer tout un panel de formations professionnalisantes dans les divers métiers liés au Monde du Football



*Wendie Renard joue avec le groupe pro de l'OL depuis 2007 (DR)*

et du Sport en général. Éducateurs, Kiné, coachs, Marketing... Les besoins sont nombreux et nous devons pourvoir y répondre de manière autonome à même notre île. Wendie Renard est une footballeuse hautement capée, utilisons son image pour vendre la CADEMA et surtout mettre positivement en valeur notre département ».

### Être naturel et croire en ces rêves

Des notions qui peuvent naïvement apparaître basiques mais qui sont les préceptes mêmes, incarnés et appliqués par **Wendie Renard** en ses propres termes : « Si j'ai accepté de venir ici, pour discuter de ce projet, c'est avant tout pour apporter ce que je suis, ce que j'ai fait, sans m'inventer un personnage ou une autre vie. Je suis ici pour apporter à la jeunesse ce rêve là que j'ai moi même eu étant petite. J'ai eu la chance de tomber sur des gens qui m'ont aidée mais ça n'est pas le cas de tout le monde alors j'aimerais apporter à cette jeunesse mahoraise l'opportunité de croire à son tour en ses rêves. Le football est un sport planétaire où dès le plus jeune âge les garçons et les filles peuvent s'y adonner comme il est cas en Hexagone et je souhaiterais qu'il puisse être la même chose dans nos îles pour envisager d'y évoluer et même d'y travailler », nous confie-t-elle entre 2 selfies demandés par les admirateurs qui la reconnaissent sur la barge en direction de la maison mère CADEMA.



*Rachadi Saïdou voit en Wendie Renard une ambassadrice de choix pour le football mahorais et la CADEMA*

Cette volonté de la faire venir ici, à Mayotte, est partie d'une rencontre fortuite au Ministère des Outre-mer, à Paris et ce projet de création d'académie footballistique est quelque chose qui trottait déjà dans l'esprit de notre Capitaine de Bleues tant adulée, ainsi que celui de son staff conseiller. Une académie dédiée de manière égalitaire à toute la prometteuse jeunesse et ce, quel qu'en soit son sexe : « Même si le football féminin part de très loin, il est important que les choses s'équilibrent. Si un avocat touche 5 000 euros et son homologue féminine 2 fois moins, alors qu'il s'agit du même boulot, on ne trouve pas cela normal. En quelques années, nous avons réussi à faire évoluer positivement un certain nombre de choses avec les filles (ndlr – coéquipières et Monde du football féminin de manière globale). Pour moi, il n'y a pas les filles d'un

côté et les garçons de l'autre. L'Avenir du football doit se miser sur les deux genres alors oui, bien sûr, en tant que femme, je suis heureuse de voir de plus en plus de petites filles s'identifier à moi, à mon parcours et cela leur donne certainement plus de force pour atteindre leurs rêves individuellement ».

Notre star internationale compte déjà dans son agenda divers événements auxquels elle assistera durant son séjour qui se veut aussi, et avant tout, l'opportunité de découvrir notre île sous ses différents aspects aussi nourris de richesses touristiques et naturelles qu'il est important de ne jamais occulter, malgré la noirceur ambiante qui tend toujours, médiatiquement parlant, à

s'imposer. Une noirceur qui touche notre jeunesse, l'assimilant à tort à une irréversible délinquance gangrenée et généralisée. Fort heureusement, la réputation de la lumière triomphante sur les ténèbres n'est plus à prouver alors permettons à cette grande ambassadrice du ballon rond international, d'incarner ce phare pour nos jeunes sportifs plein d'ambition, avant l'amorce de sa préparation pour la Coupe du Monde Féminine de la Fifa, dès la fin juillet prochain.

MLG

Téléchargez l'avis

- [VIDEO : Arrivée de Wendie Renard dans le hall de l'aéroport](#) (6 MB)



# SANTÉ : Le CHM déclenche le niveau 2 du Plan blanc en raison d'une pénurie de soignants

Pas la peine de se rendre aux urgences si vous avez un simple petit bobo. Seuls les cas les plus graves seront pris en charge en raison d'un déficit de personnel. Une des décisions prises lors de la réunion de crise tenue ce jeudi.

En raison de difficultés majeures de recrutement de ressources humaines pour assurer son fonctionnement, notamment aux Urgences et au SMUR (Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation), le Centre Hospitalier de Mayotte (CHM) se retrouve face à un risque de rupture de soins.

Un contexte expliqué par le manque d'attractivité de l'île en raison des agressions subies notamment par des soignants. Malgré le renfort de 500 gendarmes supplémentaires dans le cadre de l'opération Wuambushu, pendant 3 semaines, le Centre Hospitalier de Mayotte a vécu une situation de blocage (barrage routier, caillassage, fermeture...) "fragilisant son organisation", précise un communiqué du CHM de ce jour. Le passage au niveau 1 du plan blanc avait d'ailleurs été décidé il y a quelques semaines.

Cette difficulté de conserver un personnel médical notamment au service des urgences, ajouté aux actes de violences, dont le dernier en date a touché une nouvelle fois le Centre médical de référence de Dzoumogne, a incité les directions du CHM et de l'ARS à organiser une réunion de crise ce 1er juin 2023.

"Il a été décidé de passer au niveau 2 du plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles", indique le CHM qui tente de relativiser, "la situation du CHM n'est pas exceptionnelle et est rencontrée par un grand nombre d'établissements de santé au niveau national", en rajoutant que la situation de Mayotte, "avec un seul établissement d'offre de soins, et de la volonté de maintenir l'accès aux



*Un tri en fonction de la gravité sera fait au niveau de l'accueil*

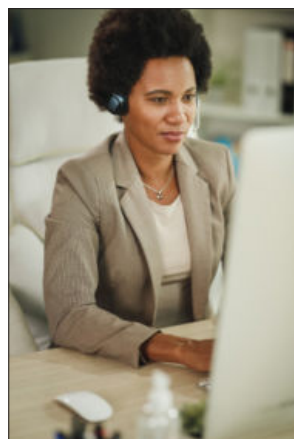
soins urgents pour l'ensemble de la population", plusieurs mesures ont été mis en place, dont une orientation des patients à l'entrée des urgences.

Le degré de gravité des causes du déplacement vers les urgences sera évalué, et les patients sont invités à contacter au préalable le SMAU en composant le 15. "Cet appel au préalable permet aux médecins de bien orienter le patient par rapport à son besoin de prise en charge."

Les patients aux pathologies chroniques continueront à être accueillis dans les 4 Centres médicaux de référence.

L'envoi de renforts est "en cours de mise en œuvre", notamment depuis La Réunion, mais dans un contexte "de fortes pénuries en ressources humaines au niveau national". En raison des besoins, certains sont envisagés même pour une seule semaine.

A.P-L.



## ANNONCES LEGALES

Le Journal De Mayotte c'est aussi une excellente visibilité pour vos annonces judiciaires et légales

### Comment publier votre annonce légale

- 1 - Adresser un mail à l'adresse suivante : [annonce-legale@lejournaldemayotte.com](mailto:annonce-legale@lejournaldemayotte.com)
- 2 - Utiliser la page de mise en ligne : <https://lejournaldemayotte.yt/je-publie-mon-annonce-legale/>
- 3 - Votre annonce est traitée dès réception
- 4 - Une attestation de parution ainsi que la facture vous sera adressé dès le lendemain de la parution

# SOCIÉTÉ : CGT Ma : Salim Nahouda passe la main en vue des sénatoriales

Convergence vers le droit commun, 5 mots qui résument le mieux les 20 ans d'action syndicale du secrétaire général de la CGT Mayotte. Sans oublier la dure manifestation contre la vie chère de 2011. Autant de sujets sur lesquels Salim Nahouda revient pour le JDM.

La CGT Ma a renouvelé son bureau confédéral, et c'est sans trop de surprise que le nom du nouveau secrétaire général a été accueilli, Haoussi Boinahedja, l'homme fort de l'intersyndicale du conseil départemental, à l'origine des communiqués cégétistes depuis quelques jours.

L'occasion pour nous de revenir avec Salim Nahouda, sur les combats de plus de 20 ans au sein du syndicat, dont 19 à sa tête.

**19 ans, c'est carrément une fin de règne !**

**Salim Nahouda :** Surtout que j'ai été à l'origine de la création de la CGT Ma en 2001 à partir du syndicat interne d'Electricité de Mayotte dont je suis un agent. C'est Ahamada Madi Chanfi qui en prend la tête, je lui succède lorsqu'il devient conseiller général de Mtsangamouji en 2004. Ce jeudi 1er juin, j'ai décidé de passer la main pour me consacrer aux sénatoriales. Mais nous travaillons en semble depuis 2008 avec Haoussi Boinahedja, et je suis toujours membre de la Commission exécutoire de la CGT Ma.

**Presque 20 ans de combats syndicaux, avec des événements plus marquants que d'autres...**

**Salim Nahouda :** Oui, et en premier lieu, celui sur le passage de la société EDM et de celui de son personnel sous le statut des Industries Electriques et Gazières le 1er janvier 2011, avec Olivier Flambard comme directeur. Nous avons commencé



*Salim Nahouda avec l'ex-secrétaire national Philippe Martinez au port de Longoni*

à le réclamer depuis 1999. Autre combat, le port de Longoni, pour sauver les emplois des salariés de la SMART que MCG voulait absorber. C'est une victoire dont je suis fier. Ensuite, celui des agents de la fonction publique qui étaient spécifiques à Mayotte à cette époque. En 2004, nous avons obtenu les premiers décrets d'intégration dans le corps de droit commun, puis ensuite, l'indexation pour les fonctionnaires.

**Ce n'était pas un combat mené par le SNUipp-FSU ?**

**Salim Nahouda :** En 2007, au début des revendications, le SNUipp n'existait pas, les enseignants étaient syndiqués à la CGT Mayotte. On peut dire que ces enseignants ont commencé le combat, mais sans les unions départementales, nous n'y serions pas arrivés.

**Vous n'évoquez pas la grande grève contre la vie chère de 2011 ?...**

**Salim Nahouda :** Si bien sûr. Au tout début, la question portait sur des augmentations de salaires. Les délégués syndicaux avaient remarqué

qu'elles étaient toujours suivies d'augmentation des prix. Nous avons donc demandé de baisser les prix avant de réclamer toute augmentation de rémunérations. La CGT Ma a lancé le 1er jour de grève, suivie par la CFDT puis par les autres syndicats.

**Le bilan de ces 44 jours de blocage n'est-il pas mitigé ?**

**Salim Nahouda :** Si, mais parce qu'il y a eu des mélanges de genre. Nous ne nous attendions pas du tout à ce que l'un d'entre nous se porte candidat aux législatives (Boinali Saïd Toumbou, Secrétaire général de la CFDT, ndlr), j'ai dû m'activer pour qu'il n'y ait pas de division dans le mouvement. Ensuite, j'ai été déçu qu'on arrête en préfecture un panier de 10 produits de prix à réguler, et non une révision globale des modalités de calcul des prix. Pour le pétrole, la régulation se faisait tous les 3 mois, elle est maintenant mensuelle.

**Depuis 2011, avez-vous noté une évolution de l'exercice du droit syndical, davantage de place laissée à la négociation ?**



**Salim Nahouda :** Oui, nous négocions davantage, mais il y a toujours de la résistance du côté des employeurs dans l'évolution vers le droit commun. Par exemple, en 2007, la CGT Ma a mené la revendication d'une évolution de ce qui était le SMIG alors, vers le SMIC national. En 2015, le SMIC net de Mayotte était quasiment aligné sur celui de la métropole, mais depuis, l'écart se creuse, il est actuellement de 150 euros, c'est anormal.

**Et sur la convergence du SMIC brut ?**

**Salim Nahouda :** Justement, il y a résistance. Car du côté des cotisations des salariés, le rattrapage n'est pas énorme. Il faut l'alignement sur le droit commun. Nous devons avoir une meilleure protection en cas de maladie, et un niveau digne de retraite. Ça n'évolue pas car les employeurs ne font pas preuve de bonne volonté, mais aussi, par défaut d'application des loi à Mayotte.



*Blocage du rond-point SFR lors de la grande grève de 2011 aux côtés des leaders Hamidou Madi M'colo (FO) et Boinali Saïd Toumbou (CFDT), face au capitaine Chamassi en pleine négociation (Photo A.P-L.)*

Celle de 2016 sur les conventions collectives n'est pas effective, car nous

avons demandé à la DEETS la liste des conventions collectives dans les différentes branches, nous ne l'avons toujours pas. Or, le syndicat n'a ni les moyens juridiques, ni le personnel pour assurer des recherches ou un suivi de ces demandes.

**Donc, vous visez les sénatoriales en septembre prochain. Avec quel objectif ?**

**Salim Nahouda :** Il faut dédouaner Mayotte sur la scène nationale. C'est en réalité la députée Estelle Youssouffa qui m'a incité à me lancer dans la bataille. J'ai commencé à travailler avec elle lors de son arrivée à Mayotte en 2008, notamment sur les problématiques des délégations comoriennes à Mayotte en 2014. Nous avons monté le Collectif des citoyens loi 1901 dont elle était la présidente et moi le vice-président. Elle m'a incité à venir défendre les dossiers au niveau parlementaire avec elle. Je me prépare donc à cette élection nationale, j'ai commencé à échanger avec des élus puisque ce sont nos électeurs.

Propos recueillis par **Anne Perzo-Lafond**



*Haoussi Boinahedja prend la tête de la CGT Ma*



**Appel à Candidatures  
Conseil Intercommunal des Jeunes sur la  
Transition Ecologique**

**Tu as entre 10 et 16 ans**

**Et**

**tu habites en Petite Terre**

**Deviens un citoyen engagé  
et participe au  
développement durable  
de ton territoire !**

Le dossier de candidature est disponible à la Communauté de communes de Petite et sur  
demande : [mohamed.hamissi@cc-petiteterre.fr](mailto:mohamed.hamissi@cc-petiteterre.fr)

A remettre au plus tard le 5 juin 2023.

**CCPT**





# ÉDUCATION : Les collèges et lycées de Mayotte sur les ondes pour célébrer la première fête de la radio

A l'occasion de la fête de la radio qui aura lieu les 15 et 16 juin prochains, le Centre de Documentation pédagogique de Mayotte a décidé d'anticiper un peu les choses en organisant hier la première fête de la radio sur notre territoire. Le lycée de Dombéni, pionnier dans ce domaine, a ainsi accueilli chaleureusement cet événement.

Les choses ont été bien préparées et pour l'occasion Mayotte La 1ère avait délocalisé son plateau au sein même de la cour du lycée de Dombéni afin de retransmettre en direct ses émissions durant une bonne partie de la matinée. La station en a profité pour donner du temps d'antenne aux élèves du lycée. Plusieurs d'entre

eux ont ainsi participé aux différents directs en faisant une revue de presse ou en interviewant des intervenants tel que Archimède Ravoay, membre de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) Mayotte. L'objectif de cette matinée était aussi de mettre en valeur les web radios scolaires en activité dans les lycées de Dombéni, de Coconi, ainsi que les collèges de Chiconi, de Koungou et de Kani-Kéli. La radio Dziani a relayé en direct les web radios sur l'antenne de Sun FM.

## Un « séminaire » pour tracer des pistes de travail

Michel Toumoulin, proviseur du lycée de Dombéni, n'a pas caché son enthousiasme quand on lui a proposé,

il y a de cela 6 mois, d'accueillir la première fête de la radio à Mayotte au sein de son établissement. « Cela fait écho à l'opération que nous avons menée au mois d'octobre 2022 avec la radio 101 du lycée où les élèves ont animé des émissions en direct et en duplex avec un autre lycée situé en métropole. Pendant 5 jours, ils ont effectué 25 heures de direct. Un événement unique et une première mondiale ! » se rappelle-t-il. Aussi, la première fête de la radio à Mayotte ne pouvait pas se faire ailleurs qu'au sein du lycée de Dombéni. Le fait de réunir toutes les web radios de Mayotte en un lieu unique le temps d'une matinée permet selon Michel Toumoulin de « Construire une histoire collective et collaborative. De mettre en perspective des pistes de travail », explique-t-il.



*Les élèves ont fait des directs sur Mayotte La 1ère et Radio Dziani*



La radio du lycée de Dombéni émet ainsi régulièrement des émissions en direct, et à en croire le proviseur, le média de la radio est un formidable outil pour l'éducation aux médias des élèves car cela leur apporte énormément de choses positives. « La radio est un bienfait pour les élèves. J'ai pu voir des transformations complètes, les voir grandir rapidement, gagner en maturité, oser prendre des initiatives, avoir le sens de l'auto critique. Je les ai vus progresser dans de nombreux domaines. Ils sont devenus responsables et citoyens, raconte-t-il. Les web radio doivent être un lieu de libre expression, sans sujets tabous et où l'on peut traiter de tous les thèmes ».



*Michel Toumoulin, proviseur du lycée de Dombéni, au centre de la photo*

Le projet de radio lycéenne et web radio est un sujet qui passionne Michel Toumoulin qui avait déjà fait ses armes dans un lycée de métropole avec la radio 2B qui émettait sur la fréquence 101, comme le 101e département français... « La fréquence 101 est déjà utilisée à Mayotte, sinon cela aurait fait un joli clin d'œil, sourit-il. Je suis venu avec ce projet j'espère qu'il sera poursuivi. Les jeunes sont motivés, ils s'affranchissent de leur timidité de la peur, de leurs angoisses et s'autorisent des libertés d'expression.

A mon sens, la radio scolaire est émancipatrice, elle forme le citoyen. C'est un apprentissage de l'expression. Les élèves doivent pouvoir parler de tous les sujets, même ce qui peut être dérangeant ».

**En direct sur les ondes**

La matinée s'est déroulée en deux temps. Une première partie avec une participation des élèves aux

directs de Mayotte La 1ère et un deuxième temps où les élèves des établissements scolaires de Dombéni, Coconi, Chiconi, Koungou et Kani-Kéli ont animé, en direct, des émissions sur radio Dziani. Certains ont ainsi parlé de déforestation, des problèmes environnementaux liés aux déchets, d'autres de contes ou encore d'un voyage organisé à Madagascar. Les élèves ont joué le rôle de journaliste et ont véritablement travaillé leur prestation.



*Des techniciens étaient en coulisse pour assurer le direct*

Aussi, pour célébrer cet événement, la fête de la radio avait pour parrain le journaliste Saïd Combo Yacout, véritable encyclopédie des médias à Mayotte. « J'ai commencé en 1981 à FR3 Mayotte un peu par hasard, tout d'abord en tant que traducteur. Après le bac, je ne savais pas trop quoi faire, j'ai été contacté par FR3 et cela a été le début de l'aventure. Je suis allé en métropole pour me former au métier de journaliste au sein de Centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ) à Strasbourg, puis je suis revenu à Mayotte en tant que journaliste. J'ai ainsi présenté les informations dans les deux langues, en shimaoré et en français, et fus par ailleurs le premier présentateur du Journal télévisé (JT) à Mayotte », se remémore-t-il.

Le fait d'être le parrain de cette

première édition de la fête de la radio lui procure une certaine émotion. « C'est une chance, un honneur d'être associé en tant que parrain et pionnier ». Quant à son sentiment sur la prestation de ces jeunes reporters, il est plutôt confiant. « Je suis rassuré de la façon dont ils s'expriment. Ils sont à l'aise. Ce sont les futurs journalistes de demain ! » déclare-t-il. Grâce à sa riche et grande expérience, il n'est pas avare en conseils. « Il faut leur montrer que c'est possible. Ils doivent persévérer et aller à l'école. Le bac d'abord ! s'exclame-t-il. Cela permet d'ouvrir les portes et de faire les bons choix ». Il encourage ainsi ceux qui veulent embrasser la carrière de journaliste. « C'est un métier noble qui permet d'évoluer dans le temps, d'être au courant de tout et de participer à la vie de la cité. Il faut être fier de ce métier ». Et de conclure « Vive la radio ! »



B.J.

*Les jeunes journalistes en herbe se sont prêtés au jeu du direct*

## JUSTICE : Justice – Audiences Covid : le plaider coupable a de plus en plus d'adeptes

« Je sais que c'est malhonnête ce que j'ai fait ». Les prises de conscience des détournements de grosses sommes se font jour chez les commerçants... les situations individuelles d'activités non déclarées aussi.

A raison de slaves d'une quarantaine de commerçants jugés pour escroquerie au Covid, avec pour chacun une somme avoisinant les 40.000 euros, ce sont des audiences à plus d'1,5 million d'euros qui se tiennent au tribunal judiciaire, des sommes que doit récupérer l'Etat.

Nous avons suivi les décisions de justice tombant sur des petits [commerçants qui avaient joué les aides Covid](#) avec plus de garanties de gains que des machines à sous, tant que ça tombait, ils ressayaient. Sauf que la mention « jouer comporte des risques » ne s'affichait pas. Pour l'avoir ignoré, ils étaient condamnés pour l'essentiel d'entre



*Une quarantaine de dossiers était jugée ce jeudi*



eux à 6 mois de prison avec sursis, et l'obligation de rembourser les sommes encaissées. C'est là que ça se corse.

Que ce soit Aoulati, Touraya, Baraka ou Mizani, le profil est quasiment le même. Pendant la période Covid, le gouvernement avait ouvert sa bourse « quoiqu'il en coûte » à destination des entreprises qui connaissaient un effondrement de leur chiffre d'affaires. Ce sont alors des centaines de commerçants à Mayotte qui s'engouffrent dans la brèche financière, « je pensais que c'était des aides proposées par le gouvernement », risquait l'un d'entre eux. Mais pour l'obtenir, ils ont tous gonflé leur déclaration de chiffre d'affaires sur 2019, pour mettre en évidence un effondrement de l'activité ensuite... sauf que la plupart n'avaient en réalité rien déclaré aux impôts en 2019.

En clair, il s'agissait d'obtenir des aides sur un effondrement fictif d'un commerce non déclaré. Inutile de dire qu'aux impôts, ils n'ont pas aimé.

### Petit cours de compta à la barre

C'est Baraka qui obtient ainsi 42.500 euros sur deux ans, 2020-2021, sur 22 demandes d'aide en ligne dont 14 ont été satisfaites. Elle n'avait pourtant déclaré aucun chiffre d'affaire pour son douka en 2019. On a vu qu'un argument pouvait attendrir les juges, c'est le réinvestissement de la somme dans l'outil de production. Comme une aide au développement en quelque sorte. Ce pourrait être le cas de cette commerçante, « je suis allée aux Comores, puis à Dubaï pour acheter de la marchandise ». « Où sont les factures ? », s'enquiert le juge Rousseau. Silence.

S'en suit un long échange sur le b.a.-ba de la tenue d'une comptabilité. « Combien gagnez-vous par mois ? » - « Ça dépend si c'est les vacances ou pas » - « Mais un bon mois et un mauvais mois, c'est combien ? » - « 1.000 euros ou rien du tout » - « Et combien il reste dans votre poche ? » - « Ben, 1.000 euros ou rien du tout » - « Bon, si vous vendez pour 100 euros de marchandises et que vous en rachetez pour 100 euros, il vous reste combien ? » - « Rien » - « Bon,



*La facilité d'obtention des aides Covid, une nouvelle qui avait vite circulé parmi les commerçants (Image d'illustration)*

vous comprenez le fonctionnement ? » Non, Baraka ne comprend pas, elle explique qu'elle rachète des produits au fur et à mesure qu'elle vend, sans tenir de comptabilité.

### Multitâches

Mizani arrive à la barre à son tour, « c'est malhonnête ce que j'ai fait ». Il a formulé 21 demandes et obtenu 32.500 euros. C'est un bon début pour le juge, surtout qu'il propose de rembourser 300 euros chaque mois, « ça fait un prêt sur 15 ans ça ! », s'étouffe le juge Rousseau. « Ok, 500 euros alors ? » - « Le barème, c'est pas mon étonnement à vos déclarations ! », s'insurge le président d'audience. Le cas se corse quand il cherche à savoir à quoi a servi l'argent pour ce commerçant en textile qui n'a déclaré aucune activité en 2019. « A des travaux pour les chambres que j'ai louées ». Étonnement de l'autre côté de la barre, la collégialité de juges comprend peu à peu que celui qui a déclaré par la suite des salaires pour être employé chez Sodifram, sous-louait des chambres pour le compte d'une propriétaire, et qu'il avait même réussi à obtenir un crédit d'impôt de 15.000 euros pour les travaux effectués en tant que locataire avec les 32.500 euros escroqués aux impôts ! « Je pense que le procureur va s'intéresser à votre

propriétaire ! », glisse Benoit Rousseau.

De nombreux dossiers suivront à la barre, avec une évolution dans leur traitement. Depuis le début des audiences dites « Covid », les commerçants ont compris que les dénégations ne servaient à rien, et ce jeudi, ils étaient encouragés à retrouver le procureur pour initier une procédure de plaider coupable. Ce qu'ils firent en grande majorité pour les 44 dossiers inscrits à l'audience.

Pour ceux qui étaient jugés, quasiment la même condamnation de 6 à 7 mois de prison avec sursis, et en matière civile, le remboursement des sommes demandées par l'Agent Judiciaire de l'Etat des sommes détournées. Alors que la plupart étaient concernés par de la prison avec sursis simple, c'est à dire qu'aucune condamnation correctionnelle ne tombera s'il n'y a pas récidive de manœuvres frauduleuses, certains comme Mizani étaient condamnés à de la prison avec sursis probatoire, c'est à dire que la peine tombe s'il ne commence pas à rembourser.

Ce jeudi, il y avait foule au Bureau d'exécution des peines...

**Anne Perzo-Lafond**



# ENVIRONNEMENT : Le Wuambushu agricole et forestier...

Durant 2 jours, la mutualisation des moyens propres au Conseil départemental, à l'ONF, à la Gendarmerie nationale ou encore à la DAAF, a permis de mener une opération de grande ampleur au niveau de la réserve forestière de Majimbi.

C'est en homme de terrain avéré que le préfet **Thierry Suquet** s'est rendu, dès le premier jour, ce mercredi 30 mai, auprès des équipes de la **Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF)** ainsi que de l'**Office national des forêts (ONF)** appuyés des forces de l'ordre de la **Gendarmerie nationale** afin de procéder à une vaste opération de réappropriation de parcelle domaniale, mobilisant près d'une cinquantaine de personnes, en la forêt centre nord de Majimbi, non loin du village de Vahibé.

## Lutter contre le déboisement

Délimitée sur une surface de 28 hectares, cette propriété de l'État avait été la cible d'une politique de reboisement il y a peu, en fin d'année dernière. Politique et priorisation environnementale qui n'est pas vaine sachant son défrichage soutenu et régulier, notamment en vue de plantations et cultures sauvages (bananes, gingembre, maniocs, tomates, découpe de bois et production de charbon...) pour une commercialisation et économie



*La culture non encadrée et intensive des bananiers est un fléau majeur responsable de la déforestation à Mayotte*



Suivez le JDM sur internet



souterraines à l'issue, également en lien avec ces produits traités de manière pas toujours saine (pesticides douteux, voire interdits).

Ce sont au total près de **18 hectares de cultures illégales qui ont été détruites** à l'issue de ces 2 jours intensifs visant, à terme, une replantation accrue d'une partie de cet espace, en vue de préserver aussi la biodiversité locale ainsi que les nappes phréatiques naturelles générées par la richesses des sols et les racines des arbres; ce qui n'est plus à prouver...

Dans un proche avenir, ce genre d'actions devrait se reproduire en d'autres zones forestières dont la surveillance incombe aux pouvoirs publics.



*Destruction des parcelles cultivées illégalement*



*(à d.) Thierry Suquet aux côtés de Philippe Gout, directeur de la DAAF*



# ÉCONOMIE : Comores : le grand futur hôpital du pays en phase de finition



*Le chantier en décembre 2022*

Les grosses œuvres sont presque terminées. Les ouvriers s'affairent pour la couverture en bac acier de la toiture, le carrelage et le système d'alimentation qui doit consommer trois mégawatts. Le futur hôpital de 42.000m<sup>2</sup>, repart en quatre grands blocs, abritera 6 pôles de soins avec environ 33 spécialités pour une capacité totale de 650 lits. Le coût total du chantier est estimé à près de 27 milliards de francs comoriens (54 millions d'euros) déboursés progressivement par l'Etat comorien.

Le centre hospitalier universitaire El-Maarouf, futur grand hôpital des Comores, devrait être inauguré théoriquement en décembre 2023. Mais d'autres sources avancent la date du 26 mai 2024 qui marquera l'investissement du futur chef de l'Etat « et pourquoi pas le 6 juillet 2024 pour marquer le symbole de cet ouvrage

», suggère une haute autorité gouvernementale.

La société chinoise, Chine Shanyang internationale coopération (Csyic) assure la construction. Le chantier censé être inauguré en juillet 2022 a connu un sérieux retard à cause de la Covid-19. Mais tout semble aller vite. Les grosses œuvres sont presque terminées. Les ouvriers s'affairent depuis trois mois pour la couverture en bac acier de la toiture, le carrelage et le système d'alimentation qui doit consommer trois mégawatts. Un schéma d'alimentation est actuellement à l'étude à la Direction générale de l'Energie qui propose «des groupes de réserves mais aussi un branchement direct de la centrale au futur centre hospitalier pour parer à tous les désagréments éventuels». Le futur hôpital de 42.000m<sup>2</sup>, repart en quatre grands blocs, abritera 6 pôles de soins avec environ 33

spécialités pour une capacité totale de 650 lits.

## **Le futur centre remplacera celui construit les années 1950**

Il faut noter que le Chu-El-Maarouf sera le plus grand centre hospitalier jamais construit dans le pays depuis l'indépendance. A ce jour, seul l'hôpital de Bambao-Mtsanga construit à Anjouan par les Chinois présente certaines similitudes mais ce bâtiment, faute d'équipement et de ressources humaines suffisantes, ne répond pas aux attentes. Eloigné, le centre hospitalier ne dispose pas d'infrastructures connexes (pharmacie, réseau d'eau, restauration, système d'alimentation stable) pour pouvoir véritablement faire fonctionner les différents services.

Le pays veut donc miser sur le futur



centre hospitalier universitaire, bâti à Moroni en lieu et place de l'hôpital El-Maarouf, construit aux années 1950, pour doter la population de soins de santé globaux et surtout pour «réduire sensiblement les évacuations sanitaires», selon les autorités sanitaires. Le coût total du chantier est estimé à près de 27 milliards de francs comoriens (54 millions d'euros) déboursés progressivement par l'Etat comorien. Le président Azali Assoumani qui a fait de ce chantier une affaire personnelle a parlé d'un pas vers la souveraineté sanitaire.

«Nous avons ouvert l'université en 2003 pour fixer les jeunes bacheliers ici. Nous voulons construire cet hôpital pour fixer aussi les malades ici. Nous voulons réduire voire mettre fin aux évacuations sanitaires. Le Comorien doit pouvoir se faire soigner chez lui. Et là, j'invite le ministère de la Santé à commencer déjà à réfléchir sur le personnel soignant et créer toutes les spécialités», avait-il souligné lors de la pose de la première du bâtiment en 2018.

Des formations ont été engagées. Plus d'une quarantaine de médecins sont actuellement en spécialisation

dans de nombreux domaines. Une autre vague de médecins généralistes devrait quitter Moroni en septembre prochain pour une formation de deux ans en France et dans quatre pays d'Afrique dont le Sénégal et le Benin. Le pays souffre du manque de spécialistes et pourrait donc avoir recours à des étrangers pour assurer la mise en service des pôles de soins en attendant l'arrivée des Comoriens partis se former à l'étranger.

Bien que le pays dispose de centres de santé, en moyenne tous les 10km, mais l'offre des soins n'est toujours pas satisfaisante. Les plateaux techniques sont inexistant dans la majorité de ces bâtiments construits souvent par les communautés. Le personnel de santé manque cruellement tout comme les spécialistes. La France, à travers l'Agence française de développement (Afd) finance la mise en place d'une Assurance maladie généralisée (AMG) pour assurer une couverture sanitaire à tous les Comoriens, les plus vulnérables en particulier. Mais le projet peine à prendre son véritable envol depuis trois ans.

**A.S.Kemba, Moroni**



**Le Journal de Mayotte**  
<https://lejournaldemayotte.yt>

-  
 Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-  
 CPPAP : 0126 Y 92314  
 I.S.S.N. : 2416-9714

-  
 Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
 Directeur de publication: Bruno Mattéi

-  
 Contact commercial :  
 06.61.51.73.38.  
[pub@lejournaldemayotte.com](mailto:pub@lejournaldemayotte.com)



*La maquette finale du bâtiment*



# ÉDUCATION : Nos jeunes scientifiques de Ouangani, nationalement applaudis

C'est ce mercredi qu'avait lieu la grande finale de cette 16ème édition du Concours CGénial au coeur même du musée de l'Air et de l'Espace au Bourget.

Elles étaient au total 50 équipes finalistes à concourir pour cette grande finale du **Concours CGénial 2023**, en ce lieu ô combien symbolique, temple de la Science aéronautique, de la banlieue nord parisienne. Des équipes catégorisées par lycée et collège venant des 4 coins de l'Hexagone mais également des territoires ultramarins. Et notre caillou mahorais n'était pas en reste sachant la sélection du **Lycée des Lumières de Kaweni** – Mamoudzou (et leur projet de valorisation des déchets intitulé : [île au parfum](#)) ainsi que du **Collège de Ouangani**. Des scientifiques en herbe que nous avons suivis d'ailleurs suivis, lors de leur [victoire au concours académique en mars dernier](#).

En direct à la télévision...

De par cette conjointe réalisation, dispositif ministériel [Sciences à l'École](#) et [Fondation CGénial](#), le concours du même nom est devenu peu à peu une référence académique et nationale pour les esprits créatifs et les scientifiques en devenir. Une médiatisation aussi matérialisée par la retransmission en direct de ce bel événement via la chaîne



*Nos collégiens de Ouangani récompensés lors de la finale 2023 du Concours CGénial à Paris-le Bourget*

[L'Esprit Sorcier TV](#) et animée par le non moins célèbre journaliste-reporter en la matière, **Fred Courant**.

C'est ainsi que les projets sélectionnés

finaux, ont pu être évalués par un jury constitué de 70 personnes et scindés en ces 2 catégories **collège** et **lycée**. Pour les 2 présidents jurys, il était question de **Gérard Langlais**, Consultant RSE et enseignant Master/Formateur RSE pour le département collège et de **Frédéric Restagno**, physicien français, directeur de recherche au CNRS et président du conseil scientifique du Concours CGénial pour le département lycée.

Cette finale fut aussi marquée par la visite de la **ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**, **Sylvie Retailleau** qui est venue s'imprégner de ces ingénieuses créations aussi diverses que variées pour le plus grand honneur de leurs respectifs créateurs.

**Istawi Ouangani !**

En 16 ans d'existence, ce concours a



*Fred Courant (à g.) et son acolyte Jamy Gourmaud à l'époque de leur célèbre duo trublion dans l'émission C'est pas Sorcier*



vu défilé plus 4 723 projets et touché de manière plus ou moins directe 99 650 élèves. Les nombres sont précis; on ne fait pas dans l'approximatif chez les scientifiques ! Et en plus de cette approche cartésienne des plus louables, se greffe un volet humain qui nous plaît bien. Un volet qui voit les **collégiens du Club des sciences de Ouangani** remporter le prix *graine de scientifique* de l'association de chercheuses et de chercheurs **Cercle FSER**, pour leur projet *De l'espoir pour deux mains* : *Comment sensibiliser les élèves au handicap ?*

Qualifiée de « pétillante, mue par une belle humanité au service d'une grande autonomie et d'expériences pertinentes » cette jeune équipe a été saluée pour l'aspect justement « solidaire et enthousiasmant » de leur idée de prothèse personnalisable et la genèse qui précède la mise au concret de tout cela.

Pour les porteurs de ce projet, il sera également question d'être récompensés par la visite privée et guidée d'un laboratoire ainsi que d'un speed meeting scientifique pour toute la classe.

Nous ne cesserons jamais de le rappeler, cette île déborde de potentiel et de créativité. Encore félicitations à nos jeunes cerveaux mahorais.



*Bravo à l'ensemble des participants et finalistes de ce concours national CGénial 2023 (DR)*

# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com



**Communauté d'Agglomération de Dembéné-Mamoudzou**  
**Hôtel de Ville de Mamoudzou, BP 01 - Rue du Commerce**  
**97600 Mamoudzou**

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE SERVICES**

## Section 1 : Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Communauté d'Agglomération de Dembéné-Mamoudzou (976)

**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 20006045700013

**Code postal / Ville :** 97600 Mamoudzou

**Groupement de commandes :** non

## Section 2 : Communication

**Moyens d'accès aux documents de la consultation**

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** non

**Nom du contact :** Coline MOLLARET - Mail : [coline.mollaret@cadema.yt](mailto:coline.mollaret@cadema.yt)

## Section 3 : Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

**Aptitude à exercer l'activité professionnelle :** Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

**Capacité économique et financière :** Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

**Capacités techniques et professionnelles :** Références spécifiques des intervenants en lien avec la mission

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** Lundi 03 juillet 2023 - 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** oui



# ANNONCES LÉGALES

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

## Section 4 : Identification du marché

**Intitulé du marché :** Marché d'assistance à l'élaboration, préfiguration et à la mise en oeuvre de la stratégie du Projet Alimentaire Territorial ( PAT)

**Classification CPV :** 79933000

**Type de marché :** Services

**Lieu principal d'exécution :** Sur le territoire de la CA-DEMA

**La consultation comporte des tranches :** non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** non

**Marché alloti :** non

## Section 6 : Informations complémentaires

**Visite obligatoire :** non

**Date d'envoi du présent avis**

01 juin 2023

Autre(s) activité(s) : Commune

## Section II : Objet

### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

**II.1.1) Intitulé :** Réalisation des travaux de construction d'une école élémentaire T32 à Combani, commune de Tsingoni.

### II.1.2) Code CPV principal

45214210

### II.1.3) Type de marché

Travaux

### II.1.4) Description succincte

Réalisation des travaux de construction d'une école élémentaire T32 à Combani, commune de Tsingoni.

### II.1.6) Informations sur les lots Division en lots : oui

### II.1.7) Valeur totale du marché

### II.2) DESCRIPTION

LOT N° 1

### II.2.1) Intitulé : ML 01 CLOS COUVERT

### II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45214210

### II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

**Lieu principal d'exécution :** Village de Combani

### II.2.4) Description des prestations

- Travaux de démolition de bâtiments
- Travaux de Gros-Oeuvre
- Travaux d'étanchéification des toitures terrasses
- JALOUSIES divers en aluminium
- Porte métal, escalier, Garde-corps, clôture décorative, portail

### II.2.5) Critères d'attribution

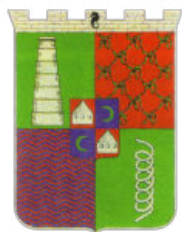
Prix

### II.2.11) Informations sur les options Options : non

### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

marches-securises.fr Avis de publicité 23-72901  
01/06/2023

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non II.2.14)**



**Ville de Tsingoni**  
**Place Zoubert ADINANI**  
**97680 Tsingoni**  
**AVIS D'ATTRIBUTION TRAVAUX**  
**DIRECTIVE 2014/24/UE**

## Section I : Pouvoir adjudicateur

### I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Tsingoni (976), Place Zoubert ADINANI, 97680 Tsingoni, FRANCE. Tél. : +33 269621791. Courriel : finances@mairie-tsingoni.fr. Code NUTS : FRY50.

### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://mairie-tsingoni.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <http://marches-securises.fr>

### I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

# ANNONCES LÉGALES

## Informations complémentaires

LOT N° 2

II.2.1) Intitulé : ML 02 FINITIONS

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45214210

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : Village de Combani

II.2.4) Description des prestations

- Menuiseries intérieures
- Peintures
- Carrelages
- Sols souples
- Plâtrerie

II.2.5) Critères d'attribution

Prix

II.2.11) Informations sur les options Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non II.2.14)

Informations complémentaires

LOT N° 3

II.2.1) Intitulé : ML 03 ELECTRICITE

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45214210

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : Village de Combani

II.2.4) Description des prestations

- Electricité CF/Cf
- Solaire

II.2.5) Critères d'attribution

Prix

II.2.11) Informations sur les options Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non II.2.14)

## Informations complémentaires

LOT N° 4

II.2.1) Intitulé : ML 04 PLOMBERIE

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45214210

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : Village de Combani

II.2.4) Description des prestations

- Plomberie ECF
- Climatisation - ventilation

II.2.5) Critères d'attribution

Prix

II.2.11) Informations sur les options Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non II.2.14)

Informations complémentaires

LOT N° 5

II.2.1) Intitulé : ML 05

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45214210

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : Village de Combani

II.2.4) Description des prestations

Équipements de cuisines

II.2.5) Critères d'attribution

Prix

II.2.11) Informations sur les options Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non II.2.14)

Informations complémentaires

LOT N° 6

II.2.1) Intitulé : ML 06

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)



# ANNONCES LÉGALES

45214210

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : Village de Combani

**II.2.4) Description des prestations**

Ascenseur

**II.2.5) Critères d'attribution**

Prix

**II.2.11) Informations sur les options Options :** non

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non **II.2.14) Informations complémentaires**

LOT N° 7

**II.2.1) Intitulé :** ML 07

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

45214210

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : Village de Combani

**II.2.4) Description des prestations**

Espaces verts Jeux équipements

**II.2.5) Critères d'attribution**

Prix

**II.2.11) Informations sur les options Options :** non

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non **II.2.14) Informations complémentaires**

**Section IV : Procédure**

**IV.1) DESCRIPTION**

**IV.1.1) Type de procédure**

Procédure ouverte

**IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique IV.1.6) Enchère électronique**

**IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

**IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure**

Référence de l'avis au JO : 2022/S238-684731 du 05 décembre 2022

**IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique**

**IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation**

**Section V : Attribution**

**LOT N°1 : Sans suite**

**Intitulé :** - Travaux de démolition de bâtiments - Travaux de Gros-Oeuvre....

- Porte métal, escalier, Garde-corps, clôture décorative, portail

**V.1) Informations relatives à une non-attribution**

Le marché/lot n'a pas été attribué

Autres raisons (interruption de la procédure)

**V.2) Attribution du marché**

**V.2.1) Date de conclusion du marché**

**V.2.2) Informations sur les offres**

**V.2.3) Nom et adresse du titulaire**

**V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot**

**V.2.5) Informations sur la sous-traitance**

**LOT N°2 : Sans suite**

**Intitulé :** - Menuiseries intérieures

- Peintures

- Carrelages

- Sols souples

- Plâtrerie

**V.1) Informations relatives à une non-attribution**

Le marché/lot n'a pas été attribué

Autres raisons (interruption de la procédure)

**V.2) Attribution du marché**

**V.2.1) Date de conclusion du marché**

**V.2.2) Informations sur les offres**

**V.2.3) Nom et adresse du titulaire**

**V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot**

# ANNONCES LÉGALES

## V.2.5) Informations sur la sous-traitance

LOT N°3 : Sans suite

Intitulé : - Electricité CF/Cf - Solaire

## V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

Autres raisons (interruption de la procédure)

## V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché

V.2.2) Informations sur les offres

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot

V.2.5) Informations sur la sous-traitance

LOT N°4 : Sans suite

Intitulé : - Plomberie ECF - Climatisation - ventilation

## V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

Autres raisons (interruption de la procédure)

## V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché

V.2.2) Informations sur les offres

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot

V.2.5) Informations sur la sous-traitance

LOT N°5 : Sans suite

Intitulé : Équipements de cuisines

## V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

Autres raisons (interruption de la procédure)

## V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché

V.2.2) Informations sur les offres

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot

V.2.5) Informations sur la sous-traitance

LOT N°6 : Sans suite

Intitulé : Ascenseur

## V.1) Informations relatives à une non-attribution

## Le marché/lot n'a pas été attribué

Autres raisons (interruption de la procédure)

## V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché

V.2.2) Informations sur les offres

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot

V.2.5) Informations sur la sous-traitance

LOT N°7 : Sans suite

Intitulé : Espaces verts Jeux équipements

## V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

Autres raisons (interruption de la procédure)

## V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché

V.2.2) Informations sur les offres

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot

V.2.5) Informations sur la sous-traitance

## Section VI : Renseignements complémentaires

### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'estimation prévisionnelle de l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de l'opération est de 14 330 000 EUR (valeur novembre 2022), il comprend le coût de la construction de base du T32 issu de la présente consultation suivant le détail quantitatif (hors PSE estimé à 500 000 EUR et la tranche optionnelle estimé à 400 000EUR).

Pour l'application de la section relative aux Macro-lots ci-dessus, le candidat peut soumissionner à un seul Macro-lot, plusieurs Macro-lots avec un maximum de 4 Macro-lots. Il remettra une offre par Macro-lot comportant, notamment, un acte d'engagement pour chacun d'eux ;

Modalités essentielles de financement et de paiement et / ou références aux textes qui les réglementent :

\* Origine du financement : 100 % (subventions FEI, DCEES) ;

\* Une avance sera accordée au titulaire selon les conditions fixées dans le cahier des charges ;

\* Les prix seront révisables ;



# ANNONCES LÉGALES

\* Les comptes seront réglés mensuellement sous la forme d'acomptes et d'un solde ;

\* Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours ;

Autres informations :

\* Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française ainsi que tous les documents de

présentation associés ;

\* Unité monétaire utilisée, l'euro ;

\* Pour l'application de la section relative aux Macro-lots ci-dessus, le candidat peut soumissionner à un seul Macro-lot, plusieurs

Macro-lots avec un maximum de 4 Macro-lots. Il remettra une offre par Macro-lot comportant, notamment, un acte d'engagement pour

chacun d'eux ;

\* A titre indicatif, les travaux commenceront vers juillet 2023 pour une durée de 22 mois d'exécution ;

\* Il ne s'agit pas d'un marché à caractère périodique ;

\* Le marché ne s'inscrit pas dans un projet/programme financé par des fonds communautaires ;

Modalités d'ouverture des offres

\* Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : Non

\* L'ouverture des plis n'est pas publique.

Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :

\* Les documents de la consultation sont disponibles par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation

(<https://www.marches-securises.fr/>) sous la référence publique «combani – élémentaire T32», après avoir installé les pré-requis

techniques et avoir pris connaissance du manuel d'utilisation ; Conditions de remise des offres ou des candidatures :

\* L'heure de remise des candidatures et des offres est l'heure locale de l'adresse du pouvoir adjudicateur ;

\* Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique ou

sur support matériel, par le maître d'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres. Les autres documents sont retournés au candidat

sans être ouverts ;

\* Si plusieurs offres électroniques sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, L'offre

rejetée est effacée des fichiers du pouvoir adjudicateur sans avoir été lue. Le candidat en est informé.

\* La copie de sauvegarde, prévue à l'article R.2132-11 du CCP, doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible «copie de

sauvegarde» ;

\* Les candidatures ou les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le pouvoir adjudicateur ne feront pas

l'objet d'une réparation, le cas échéant, la copie de sauvegarde sera ouverte. Si cette dernière comportait elle aussi un programme

informatique malveillant, les candidatures ou les offres seront réputées n'avoir jamais été reçues ;

\* Les offres seront transmises obligatoirement par échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation

(<https://www.marches-securises.fr/>) sous la référence publique «combani – élémentaire T32», le seront suivant les modalités précisées dans le règlement de la consultation.

## VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Mayotte Les Hauts du Jardin du Collège , 97600 MAMOUDZOU MAYOTTE. Tél. +33 269611856. E-mail : [greffe.ta-mayotte@juradm.fr](mailto:greffe.ta-mayotte@juradm.fr). Fax +33 269611862. Adresse internet : <http://mayotte.tri-bunal-administratif.fr>.

### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

### VI.4.3) Introduction des recours

**VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

## VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

30 mai 2023

**ANNONCES  
LEGALES**

**DEMANDE DE  
PUBLICATION**